



CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2023

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

➤ Réforme des règles de publicité à compter du 1^{er} juillet 2022

Dans un souci de simplification, l'ordonnance n°2021-1310 du 07 octobre 2021, publiée au Journal Officiel, supprime le compte-rendu des séances du Conseil Municipal.

Il est remplacé par la création d'une liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal, conformément à l'article L.2121-25 modifié du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Numéro de la délibération	Libellé	Vote
2023-046	SEMBREIZH - Augmentation de capital - Modifications statutaires - composition du Conseil d'Administration	Unanimité
2023-047	Mise en place d'un collège de référents déontologues pour les élus du Conseil Municipal	Unanimité
2023-048	Créations - Suppressions de postes	Unanimité
2023-049	Délégations données à la Maire en matière de Gestion des Ressources Humaines - Information du Conseil Municipal au titre du 1 ^{er} trimestre 2023	Prend acte
2023-050	Demande d'adhésion au label « Ma commune aime lire et faire lire »	Unanimité
2023-051	Ecole de Musique de la Flume - Modification de statuts du Syndicat Mixte de la Flume - Retrait de Montfort Communauté - Prise de compétence « Prestation de service »	Unanimité (M. CHENUT ne prenant pas part au vote)
2023-052	Association Le Rheu jardinier – Renouvellement de la convention de mise à disposition	Unanimité
2023-053	Union Nationale des Combattants – Demande de subvention complémentaire exceptionnelle	Unanimité
2023-054	Association Le Rheu à Vélo - Demande de subvention exceptionnelle	Unanimité
2023-055	Budget principal – Apurement du compte 1069 en vue du passage en nomenclature M57	Unanimité

2023-056	Tarifs 2023 – Instauration d'un acompte pour les locations de salle	Unanimité
2023-057	Programme Local de l'Habitat de Rennes Métropole arrêté - Avis de la commune	22 voix « Pour » 5 voix « Contre » 2 Abstentions
2023-058	Dénomination de voie - Route de la Motte au Vicomte	Unanimité
2023-059	Vente d'un broyeur de végétaux	Unanimité
2023-060	Convention d'éco pâturage – Avenant n°2 pour la mise en place d'une indemnité compensatoire	Unanimité

Le rapport intégral des délibérations peut être consulté à la Direction Générale des Services aux heures ouvrables.

Les délibérations du Conseil Municipal peuvent faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de leur publication.

Fait à Le Rheu, le mercredi 24 mai 2023



La Maire,

Chantal PÉTARD-VOISIN